



15 ANS, 15 GAGNANTS!

RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS

CONCOURS DE ZOETIS « 15 ANS, 15 GAGNANTS! »

Le concours de Zoetis « 15 ANS, 15 GAGNANTS! » est un tirage organisé et commandité par Zoetis (l'« Organisateur »). Le concours se déroule du 1^{er} mai 2019 à minuit au 30 août 2019 à 10 h, heure de l'Est (HE).

ADMISSIBILITÉ

Ce concours est ouvert à tout propriétaire de ferme laitière canadien âgé d'au moins 18 ans (le « Participant »). Le Participant doit inscrire sa ferme au tirage sur le site www.orbeseal.ca entre le 1^{er} mai 2019 à minuit et le 30 août 2019 à 10 h HE. Les employés de Zoetis, ses agents et représentants, les employés de ses sociétés affiliées, de ses filiales et de ses agences de publicité, de marketing et de promotion, ou toute autre personne ayant un intérêt dans ce concours, y compris toute personne résidant avec ces employés, agents et représentants, ne sont pas admissibles au concours.

PARTICIPATION

Aucun achat requis. Tout Participant peut s'inscrire au tirage entre le 1^{er} mai 2019 à minuit et le 30 août 2019 à 10 h HE. Tout Participant ne peut inscrire sa ferme au tirage plus d'une fois.

ÉCHÉANCE

Le Participant doit s'inscrire entre le 1^{er} mai 2019 à minuit et le 30 août 2019 à 10 h HE.

Le tirage aura lieu le 16 septembre 2019.

PRIX

Quinze (15) prix seront offerts. Chaque prix est constitué d'un approvisionnement d'un (1) an en scellant à trayons OrbeSeal pour un maximum de 250 vaches en lactation, pour une valeur maximale de 1 800 \$ CA par prix. Maximum d'une (1) participation au tirage par ferme laitière. Maximum d'un (1) prix par ferme laitière. La valeur totale des prix est de 27 000 \$ CA.



TIRAGE

Un tirage à l'aveugle sera fait entre toutes les participations reçues. **Le tirage aura lieu le 16 septembre 2019.**

Les prix n'ont aucune valeur monétaire et sont non transférables.

Les gagnants seront dévoilés le 16 septembre 2019 à 16 h, HE aux bureaux de Comunika, situés au 4020, rue Saint-Ambroise, bureau 399, Montréal (Québec), H4C 2C7.

Les gagnants seront contactés par téléphone ou par courriel le 16 septembre 2019.

ACCEPTATION DU PRIX

En s'inscrivant au concours, le Participant accepte le règlement officiel du concours dans son ensemble, et accepte que toute décision entourant ce concours prise par l'Organisateur, les commanditaires, les administrateurs et les juges est finale et sans appel, et soumise à la compétence de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Pour être admissible au prix, le gagnant doit répondre correctement à une question d'habileté mathématique.

RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX (L.R.Q. C. L-6, A. 58)

Tout litige au regard de la conduite ou de l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis pour décision à la Régie des alcools, des courses et des jeux. Tout litige concernant la remise d'un prix peut être soumis à la Régie pour médiation seulement.

RESPONSABILITÉ

Ce concours est administré par l'Organisateur. L'Organisateur n'est aucunement responsable de tout formulaire perdu, volé, envoyé à la mauvaise adresse, illisible, incomplet, falsifié, altéré, détruit ou endommagé, ou reçu après la date d'échéance du concours. De tels formulaires de participation seront déclarés nuls.

L'Organisateur n'est nullement responsable de tout problème, échec, mauvais fonctionnement ou difficulté technique ou de tout problème lié à un réseau, à un ordinateur, à des composantes en ligne, à un logiciel ou à une ligne, à un serveur, à un fournisseur de courriel, à un navigateur, ou de tout problème technique pouvant survenir, y compris, sans s'y limiter, un problème lors de l'envoi d'un formulaire de participation, sans égard à la cause. L'Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler le concours, d'y mettre fin, de le modifier, de le suspendre ou de le reporter sans préavis, en cas d'incident pouvant empêcher, altérer ou affecter le concours selon ce règlement ou toute réglementation, loi ou politique de toute entité ayant autorité sur l'Organisateur.

En s'inscrivant à ce concours, le Participant reconnaît avoir lu et compris ce règlement et accepte de s'y soumettre et d'y être lié. Le Participant déclare que ce règlement est compréhensible et raisonnablement accessible pour consultation.

